



LYCÉE CLAUDEL

L'école française internationale
d'Ottawa



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Alternative à l'enseignement présentiel au Primaire et au Secondaire

Principe général

Le plan de retour en classe élaboré par lycée Claudel repose sur un enseignement en présentiel, seule modalité permettant de mettre en œuvre de façon satisfaisante les programmes français. Les enseignants du Secondaire sont entièrement dédiés à cette mission.

Une alternative à cet enseignement présentiel est proposée afin de permettre aux élèves qui ne peuvent fréquenter l'établissement temporairement ou de façon plus durable de bénéficier d'un enseignement depuis la maison.

Dans l'intérêt des élèves, il est souhaitable que cette modalité d'apprentissage ne perdure pas : l'école est avant tout un lieu de vie et d'échanges. Les apprentissages passent par de multiples interactions avec les adultes et avec les pairs. Cette dimension ne peut avoir d'équivalent à la maison.





Modalités d'organisation au Secondaire

Fonctionnement

Les modalités de fonctionnement sont les suivantes :

1. Lorsqu'un ou plusieurs élèves d'une classe est concerné, les professeurs diffusent leur cours en direct, par le biais d'une connexion Zoom dont le lien est affiché sur Pronote. Dans la mesure où les salles ne sont actuellement pas équipées matériellement pour un tel type de retransmission, des solutions techniques sont recherchées pour améliorer la qualité de l'image et du son. Les ajustements s'effectueront progressivement au cours des prochaines semaines.
2. Les cours d'Éducation Physique et Sportive ne sont pas retransmis en direct : les enseignants communiquent sur Pronote un plan de travail et d'entraînement hebdomadaire ;
3. L'application Pronote est renseignée par les enseignants afin que tous les élèves aient accès aux informations relatives aux contenus des cours et au travail à effectuer à la maison ;
4. Un assistant pédagogique assure le suivi spécifique des élèves à distance, en lien avec les professeurs ;
5. Un tuteur est recherché parmi les élèves de la classe pour accompagner l'élève à distance.

Éligibilité

Dès lors que l'établissement est autorisé à accueillir des élèves en présentiel, l'accès à l'enseignement à distance est autorisé dans les situations suivantes uniquement :

1. Élèves dont les parents se sont positionnés explicitement avant la rentrée de septembre, dans le formulaire dédié transmis aux familles (enseignement à distance de longue durée)
2. Elèves en attente de résultats d'un test Covid
3. Elèves présentant des symptômes liés à la Covid mais sans exigence de tests selon SPO
4. Elèves placés en isolement obligatoire (potentiels cas-contacts, retour de l'étranger)
5. Situation spécifique d'absence de longue durée (supérieure à une semaine)

Le cas échéant, l'accès aux cours en direct se met en place, sur demande des familles, dans un délai de 48 h.

Afin d'assurer la pérennité sur le long terme de ce dispositif, les absences de courte durée pour d'autres motifs que ceux cités plus haut ne permettent pas d'accéder à l'enseignement à distance et aux cours en direct, en raison de très lourdes contraintes organisationnelles et de fonctionnement. Le cas échéant, les dispositifs habituels de rattrapage des cours sont activés.





LYCÉE CLAUDEL

L'école française internationale
d'Ottawa



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Évaluation

Pour les classes de **6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et Seconde** : l'évaluation des élèves peut se faire au lycée, en avertissant le professeur à l'avance, ou à distance si le déplacement au lycée n'est pas possible.

Pour les classes à examen (**3^{ème}, 1^{ère}, Terminale**), puisque les résultats obtenus contribuent à la validation du diplôme, l'évaluation s'effectue obligatoirement dans des conditions d'équité pour tous les élèves et se déroule, par conséquent, au lycée. Les élèves concernés ont la possibilité de venir passer les évaluations en même temps que leurs camarades de classe et dans les mêmes conditions matérielles.

Si l'élève ayant opté pour l'enseignement à distance ne peut se présenter aux évaluations organisées tout au long du semestre dans les différentes disciplines, il est alors convoqué à une session groupée de plusieurs tests avant chaque période de congés. Le créneau, défini en amont par le lycée en fonction de l'occupation des locaux, peut potentiellement être positionné un samedi.

Contrat d'engagement

Au cours de l'année, chaque élève est susceptible de devoir se soumettre à une période d'isolement obligatoire de 14 jours et donc recourir ponctuellement à l'enseignement à distance.

Les règles suivantes s'appliquent par conséquent à tous :

1. La caméra de l'élève est obligatoirement activée ; l'élève est équipé d'un micro fonctionnel ;
2. Les captures d'écran, les enregistrements vidéo ou sonores d'un cours (professeur ou élèves) ne sont pas autorisés, ainsi que leur diffusion, sur quelque support que ce soit ;
3. L'élève assiste seul aux cours diffusés en direct ;
4. Aucune intervention extérieure à l'élève n'est autorisée pendant les séances ;
5. Le cours en ligne reste un espace de travail et d'échanges non public. La communication entre les enseignants et les parents des élèves à distance obéit par conséquent aux mêmes règles que celles qui prévalent pour l'enseignement en présentiel.





LYCÉE CLAUDEL

L'école française internationale
d'Ottawa



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Modalités d'organisation au Primaire

Éligibilité

Le dispositif « L'école à la maison » est réservé aux élèves qui ont choisi cette modalité d'enseignement en début d'année scolaire ou bien aux enfants qui doivent respecter l'isolement à la maison de 14 jours dans le cadre du protocole de Santé publique Ottawa

Pour les absences « ordinaires » ou de 48 h / 72h dans l'attente du résultat d'un test Covid, l'élève ne peut bénéficier de l'enseignement à distance. Cependant le professeur peut transmettre à la famille les exercices (ou une partie) réalisés en classe

Fonctionnement

1. Au vu de l'âge des élèves et de l'organisation pédagogique spécifique des classes primaires, **aucun cours n'est diffusé en continu (streaming)**
2. **Le plan de travail quotidien ou hebdomadaire de la classe est** envoyé via pronote ; le professeur sélectionne et précise les matières ou notions qui sont travaillées à distance
3. **Des capsules vidéo** pédagogiques réalisées par l'équipe enseignante de chaque niveau sont transmises régulièrement aux familles

- **Au cycle 1 (MS GS)**

Le contenu des activités est adapté à l'âge des enfants et aux programmations : ateliers, chansons, activités mathématiques...

- **Au cycle 2 (CP CE1 CE2)**

Seules les notions fondamentales en mathématiques et en français sont abordées

- **Au cycle 3 (CM1 CM2)**

Les notions fondamentales en mathématiques et en français sont abordées. En histoire, géographie et sciences, les documents et leçons sont transmis

- **En anglais (cycles 2 et 3)**

Des capsules vidéo pédagogiques et des exercices sont transmis chaque semaine





LYCÉE CLAUDEL

L'école française internationale
d'Ottawa



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Suivi en visioconférence

- Un professeur des écoles spécialement recruté assure chaque jour l'accompagnement pédagogique des élèves d'un même niveau par visioconférence ; la durée des séances est de 30 mn en MS à 1h00 en CM2
- Le professeur de la classe fait un bilan hebdomadaire en visioconférence avec les élèves du dispositif " École à la maison"

Mise à jour : 11 décembre 2020

Référence(s) : [https://claudelorg.sharepoint.com/sites/donnees/Direction1/Covid-19/Modalités d'alternative au présentiel - version finale.docx](https://claudelorg.sharepoint.com/sites/donnees/Direction1/Covid-19/Modalités%20d'alternative%20au%20présentiel%20-%20version%20finale.docx)

